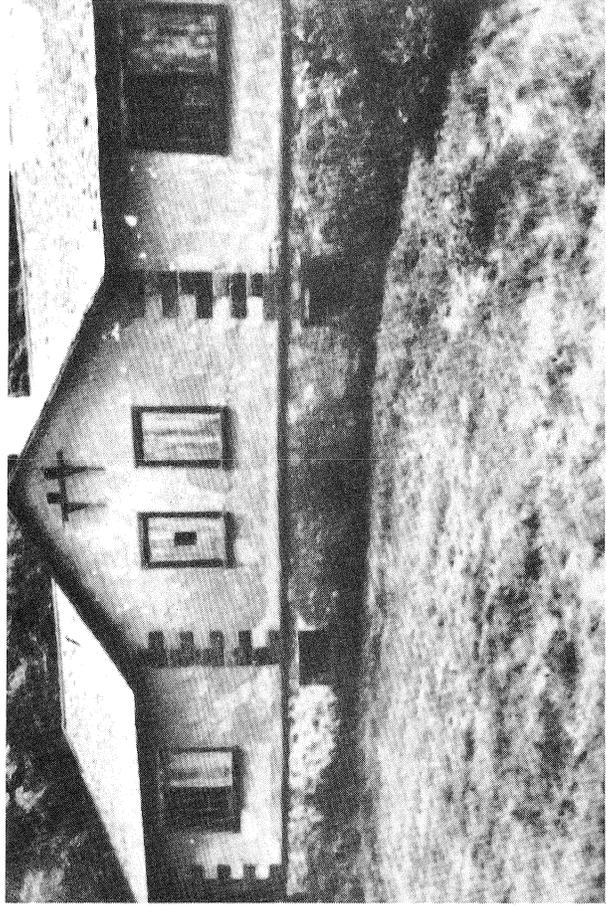


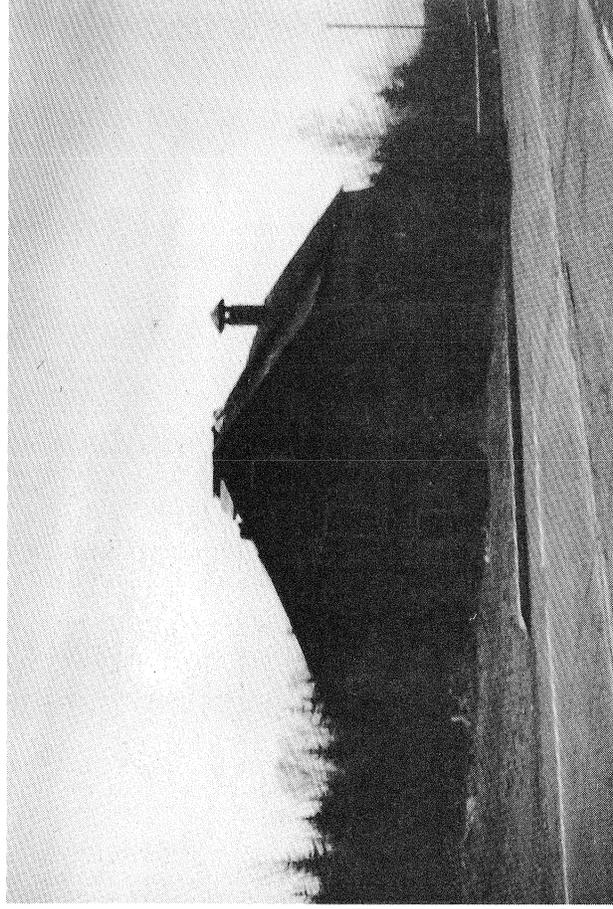
7. Maison des serviteurs du seigneur Campbell.



8. Écurie du seigneur Campbell.



9. Moulin à farine de la seigneurie de l'Islet-du-Portage érigé sur le ruisseau Rankin à l'intersection du chemin du roi et de la route du Petit-Sault.



10. Moulin à farine de la seigneurie de Verbois, érigé près de la rivière Fouquette.

Chapitre 2

Les seigneuries

Régime seigneurial

En 1663, 10,7% des seigneurs de la vallée du Saint-Laurent sont des institutions: Église, Communautés religieuses ou Fabrique paroissiale. Près de douze millions d'arpents appartiennent de façon fort inégale à soixante-deux seigneurs individuels; 84,3% d'entre eux sont des nobles et 15,7%, des bourgeois. Près de la moitié de ce vaste territoire (47,2%), soit cinq millions et demi d'arpents, est possédé par un seul seigneur. 54,5% des superficies sont détenues par des femmes, religieuses ou veuves.

En 1667, après le licenciement du régiment de Carignan-Salières venu rétablir la paix avec les Iroquois, plusieurs militaires retournent en France sauf environ quatre cents soldats et trente officiers qui préfèrent s'installer dans la colonie. Alors, le Roi accorde des seigneuries aux soldats capables de les coloniser et une allocation de cent cinquante livres (£ 150) aux sergents et de cent livres (£ 100) aux soldats. (NR) (HC) (BRH)

Quelques jours avant son départ définitif pour la France, en 1672, Talon, le génial intendant et baron des Islets, toujours soucieux de l'expansion de notre pays, concède quarante-six seigneuries dont celles de Rivière-Ouelle, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, de l'Islet-du-Portage (qui deviendra plus de cent ans plus tard Saint-André de Kamouraska)..

Les seigneuries, ces vastes concessions couvrent environ une lieue et demie de front (sept km) par cinq à dix lieues (vingt-quatre à quarante-huit km) et sont établies perpendiculairement au fleuve afin de permettre aux colons d'accéder aux voies fluviales, seules routes à ce moment-là.

Les seigneurs, propriétaires de ces immenses étendues de terrain, doivent céder une portion de terre suffisante pour assurer la subsistance d'un défricheur. Les terres ainsi concédées mesurent ordinairement trois arpents de front sur trente de profondeur. L'attribution n'est ni une transmission de biens, ni une vente, cession ou donation pure et simple; elle est concession. Le seigneur se réserve la propriété de ces parcelles de terre.

En retour, les colons appelés censitaires doivent payer une redevance annuelle au seigneur (le plus souvent, à la Saint-Martin, le 11 novembre), construire des bâtiments pour leur famille, leurs animaux et leurs récoltes et défricher leur terre. Selon le Père Paul Le Jeune, le défrichement s'effectue au rythme d'un arpent et demi à deux arpents par année par homme non occupé à d'autres travaux. Après trois ou quatre ans de labour, ces terres sont aussi bonnes et, par endroits, meilleures que celles de

France. Il faut deux ou trois ans avant d'avoir de quoi se nourrir, sans parler du vêtement, des meubles et de toutes les choses nécessaires à l'entretien d'une maison... Ces premières difficultés surmontées, les colons commencent à être à l'aise. Vingt-quatre arpents en culture peuvent nourrir de trente-six à quarante-huit personnes, révèle le Père Le Jeune en 1636. (TG-A) (H 17)

En ces temps, afin de mesurer plus facilement (?)..., on utilise ces équivalences: deux grains d'orge côte à côte font une ligne et il faut huit lignes pour faire un pouce, douze pouces égalent un pied, cinq pieds font une brasse, six pieds égalent une toise, trois toises font une perche et dix perches égalent un arpent que l'on multiplie par vingt-quatre pour avoir une lieue. Ainsi, une perche mesurait dix-huit pieds français, on comptait dix perches par arpent. Il fallait trois milles anglais pour faire une lieue française, donc vingt-huit arpents au mille. (ARD) De nos jours, nous ajouterions l'équivalence suivante: presque cinq (5) kilomètres, plus précisément 4,8 kilomètres puisque cinq huitième de mille égalent un kilomètre.

En 1711, le roi Louis XIV promulgue les "Arrêts de Marly" pour favoriser le développement du régime seigneurial et pour éviter la spéculation. Selon Cesarêts, le seigneur doit défricher et peupler sa seigneurie dans une période d'un an. Dans le même délai, le censitaire doit défricher sa terre et la mettre en valeur.

Après la Conquête, entre 1760 et 1764, des seigneurs émigrent en France, les Anglais achètent leurs seigneuries.

Au cours de la première session du quatrième parlement débutant le 11 septembre 1854, ajournée du 18 décembre au 23 février et se terminant le 30 mai 1855, l'abolition du régime seigneurial est réclamée. Le 8 décembre 1854, suite à un vote populaire, la chambre vote "un acte d'abolition des droits et devoirs féodaux du Bas-Canada". Pendant la deuxième session du sixième Parlement, inaugurée à Toronto, le 25 février 1859, on règle la question de la capitale, de l'impôt sur les produits importés et de la tenure seigneuriale avant la fin de la session le 4 mai.

Le 1er décembre 1930, le Conseil municipal prie le gouvernement de la province de Québec d'adopter au cours de la présente session la loi basée sur le projet présenté au cours de l'année précédente pour abolir les rentes seigneuriales. En 1935, les terriers sont homologués pour le rachat des rentes seigneuriales: la seigneurie de Verbois d'un capital de \$451.16 et d'une rente de \$27.05 et celle de l'Islet-du-Portage, d'un capital de \$1627.53 avec rente de \$97.65. Les rentes seigneuriales seront désormais perçues par le secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-André. Ce n'est qu'en 1941 que cette loi prend définitivement effet.

Seigneurs et seigneurie de l'Islet-du-Portage

Premier seigneur: Pierre Bécard de Grandville

C'est le 29 octobre 1672 que la seigneurie de l'Islet-du-Portage qui deviendra plus de cent ans plus tard Saint-André de Kamouraska est concédée par l'intendant Jean Talon au sieur de Grandville, Pierre de Bécard, officier du régiment de Carignan: " L'Islet nommé du Portage, sur le fleuve Saint-Laurent, avec une demi-lieue (un mille et demi ou 2,4 kilomètres) de terre en deçà et une autre au-delà du dit Islet, sur une lieue (trois milles ou 4,8 kilomètres) de profondeur...". La seigneurie de l'Islet-du-Portage est située entre celles de Granville et de Granville et Lachenaye. La limite est de la seigneurie se situe vraisemblablement aux environs de la route Emmanuel. Le nouveau seigneur rend acte de Foi et Hommage à l'intendant Duchesneau le 7 novembre 1677.

Le 2 juin 1696, Louis de Buade, comte de Frontenac, gouverneur, et Jean Hocquart, intendant, concèdent la seigneurie Granville-Lachenaye à Pierre de Bécard, sieur de Grandville et à Charles Aubert, sieur de Lachesnaye: deux lieues (six milles ou 9,6 kilomètres) de terre de front sur trois de profondeur en lieux non concédés, joignant d'un côté la terre du sieur de Grandville nommée l'Islet-du-Portage, et de l'autre la seigneurie de Terrebois ou Verbois, appartenant au sieur de Lachesnaye. La seigneurie de Terrebois sera alors incorporée aux deux seigneuries voisines, celles de l'Islet-du-Portage et de Rivière-du-Loup. Cette dernière acquerra éventuellement en 1689 la seigneurie de Verbois. À une certaine époque, la seigneurie de l'Islet-du-Portage, de forme rectangulaire, mesure trente-deux mille six cent cinquante (32 650) pieds ou environ six milles de front sur le fleuve Saint-Laurent sur une profondeur de trente-neuf mille sept cent quarante (39 740) pieds ou environ huit milles.

La seigneuresse Marianne Bécard de Grandville

Le 26 octobre 1702, le premier seigneur de l'Islet-du-Portage, Pierre de Bécard, sieur de Grandville, époux d'Anne Macard, donne sa seigneurie en cadeau de mariage, devant le notaire Louis Chambalon, à sa fille Marianne et à son gendre Jacques de Joybert, chevalier, seigneur de Soulange et de Marsan, enseigne sur les vaisseaux du roi et capitaine des troupes de la marine.

Le 5 octobre 1707, le marquis de Vaudreuil concède à Marianne de Grandville, veuve de Soulange, le fief de Grandville, sis entre les seigneuries de l'Islet-du-Portage et Kamouraska: une lieue (trois milles ou 4,8 kilomètres) ou environ de terre non concédée sur le fleuve Saint-Laurent, à commencer joignant le Sieur de Forillon (troisième seigneur de

Kamouraska et fils de Charles-Aubert de la Chesnaye, second seigneur de Kamouraska) dont la seigneurie commence à deux lieues au-dessus de la rivière Kamouraska et finit une lieue au-dessous et en descendant au nord-est, joignant son ancienne concession avec les îles, îlettes, bancs et battures qui s'y trouveront vis-à-vis, laquelle sera incorporée et jointe avec la dite ancienne concession, pour des deux n'en faire qu'une, avec droits de chasse, de pêche et traite avec les Sauvages... Cette concession est confirmée le 20 mai 1708.

Le 13 octobre 1713, devant le notaire Rivet de Québec, Marianne Bécard de Grandville vend au seigneur de Kamouraska, Henry Hiché, quarante arpents (environ 1,6 mille ou 2,7 kilomètres) de terre pour la somme de mille livres (£ 1000), fixant les limites ouest de sa seigneurie à la Pointe-Sèche, à l'ouest de la branche nord de la montagne de Mississipi. Cette appellation de Pointe-Sèche lui viendrait de la forme de la montagne, en crochet ou pointe où il n'y avait que du bois mort probablement à cause d'un feu de forêt, lors de la guerre de 1759 ou pendant la première semaine de septembre 1826 alors que la sécheresse fit s'embraser les bois entre Rivière-du-Loup et Saint-Jean-Port-Joli... et sur une étendue d'environ un mille, des terres en culture. Entre les années 1830 et 1865, apparaîtra un véritable petit village comptant environ vingt-cinq maisons habitées par cent vingt Desjardins et autres, ou à peu près, et érigées entre le fleuve et le bas du coteau ou Montagne de Mississipi (Missipé ou Missipi).

Dans la seigneurie de l'Islet-du-Portage, habitée vers 1710, le rang du bord de l'eau est probablement entièrement occupé puisque, vers 1750, des colons commencent à s'établir au deuxième rang, le "Mississipi". Selon le rapport Boucault de 1721, sur le front de la seigneurie de l'Islet-du-Portage, il y a cinq chefs de famille résidents dont un nommé Mignot et deux concessionnaires qui cultivent leurs terres sans y résider.

Le 12 mars 1725, la seigneuresse Marianne de Grandville de Soulange rend acte de foi et hommage à sa Majesté devant l'intendant Bégon. Elle déclare posséder le dit fief de l'Islet-du-Portage, de deux lieues et demie de largeur sur trois lieues, situé au sud du fleuve Saint-Laurent, borné au nord-est au fief de la Rivière-du-Loup appartenant aux représentants de Blondeau Lafranchise et du côté sud-ouest au fief de Kamouraska appartenant au seigneur de la Durantaye, avec les îles et îlets qui se trouvent au devant du fief. Elle dit que son domaine contient six arpents de front sur la profondeur du fief sur lequel il y a une maison de vingt-cinq pieds de long sur seize pieds de large, une grange de trente pieds de long sur vingt de large, une étable de quarante pieds de long sur vingt de large, quarante arpents de terre labourable et dix arpents de prairie. Soixante-huit (68) des deux cent dix (210) arpents de front étaient déjà concédés à cette époque. La seigneuresse dit que sur le bord du fleuve vivent douze défricheurs, du nord-est au sud-ouest: Pierre Boucher, Adrien Thiboutaux,

Joseph Michaud, François Boucher, Pierre Michau, Joseph Boucher, Jean Dionne, Joseph Dionne, François Hottin, François Dionne, Louis Sansoucy, Jacques Thiboutaux. Tous ont déjà érigé une maison, une grange et une étable. Ces concessionnaires ont droit de chasse, pêche et traite avec les Sauvages. Le reste du fief de l'Islet-du-Portage (dix arpents en superficie) non concédé est en terre de bois debout.

La seigneuresse Geneviève Joybert de Soulanges
et son époux, Joseph Lemoyne, chevalier de Longueuil

À Montréal, le 7 septembre 1764, devant le notaire P. Panet, Joseph Lemoyne, chevalier de Longueuil, et Geneviève Joybert de Soulanges, son épouse, fille de Marianne et petite-fille du premier seigneur, vendent la seigneurie de l'Islet-du-Portage pour la somme de deux mille quatre cents livres (£ 2400) à Gabriel Christie, lieutenant-colonel, intendant général de l'armée anglaise de première classe à Montréal. En 1764, la livre (£) ou franc devient le chelin (shilling ou scheling), valant un vingtième de la livre ou douze pences, l'équivalent de seize sous de la monnaie de 1925. (BRH)

Le seigneur Gabriel Christie

Devant le notaire Pierre Panet, notaire de Montréal, Gabriel Christie, lieutenant-colonel, quartier-maître général de l'armée anglaise de première classe à Montréal, devient seigneur de l'Islet-du-Portage, le 7 septembre 1764. La seigneurie contient alors deux lieues et demie ou environ de front sur une lieue de profondeur, joignant d'un côté la seigneurie de Rivière-du-Loup et de l'autre celle de Kamouraska, avec l'îlet du Portage vis-à-vis de sa seigneurie. Christie habite-t-il sa seigneurie à un moment où l'autre? Aucune preuve ne le confirme. Toutefois, en 1764, au moment de l'achat de la seigneurie et en 1777, moment de la vente, il habite Montréal.

Le seigneur Malcolm Fraser

Le 22 janvier 1777, devant maîtres Pierre Panet et Sanguinet, notaires à Montréal, la seigneurie de l'Islet-du-Portage (Saint-André), pour la somme de quatre mille huit cents shillings, est passée des mains de Gabriel Christie, lieutenant-colonel du soixantième régiment d'infanterie de Sa Majesté, demeurant à Montréal, à celles de Malcolm Fraser, capitaine du régiment royal, seigneur de Murray Bay (Cap à l'Aigle).

Malcolm Fraser, natif d'Écosse, était allé en France, à l'âge de vingt-quatre ans. Il était venu au pays, à Louisbourg, dès 1757, avec le régiment

des Montagnards Écossais dont il était "enseigne". En 1759, lors de la bataille des Plaines d'Abraham, il aurait été, selon une tradition conservée dans la famille Fraser, à peu près le seul officier parlant couramment français dans son régiment et aurait ainsi pu tromper les sentinelles françaises et permis à son régiment d'escalader sans entrave le rocher du Cap Diamant et atteindre les plaines. En 1760, devenu lieutenant, il avait épousé Marie Allaire, une canadienne-française de Beaumont. Au cours du rigoureux hiver de 1761, cantonné à cet endroit, avec une partie de son régiment, il habite l'église et aide les habitants du lieu. Le 27 mai 1762, le général James Murray lui donne en récompense de ses services et de sa bravoure, la seigneurie de Mount Murray (Cap à l'Aigle). Lors du siège de Québec par les Américains, le 31 décembre 1775, entre quatre et cinq heures du matin, le capitaine Malcolm Fraser fait sonner la cloche d'alarme et battre le tambour et parcourant à la course la rue Saint-Louis en hurlant pour réveiller les gardes endormis, sauvera pour les Anglais, la ville de Québec. Le 10 mars 1779, il achète de James Murray la moitié de l'Île d'Orléans, comprenant les paroisses de Sainte-Famille et de Saint-Jean. Le 24 septembre 1810, il léguera à son fils Joseph la seigneurie de l'Islet-du-Portage. Quant à son fils Alexandre, il deviendra seigneur de Rivière-du-Loup, le 21 juin 1802. Lors de l'invasion américaine en 1812, Malcolm Fraser participe à la défense du Canada. Malgré ses soixante-dix-neuf ans, il était devenu colonel du régiment de Baie Saint-Paul et de tous les corps de milice de la Côte-du-Sud, de La Pocatière à Rimouski. Il est décédé le 14 juin 1815 à Québec et inhumé au cimetière protestant de Saint-Mathieu, rue Saint-Jean. Le 25 septembre 1862, ses restes sont transportés au cimetière Mount Hermon, à Sillery.

Le seigneur Joseph Fraser

Le 24 septembre 1810, devant Thomas Pitt, notaire à Kamouraska, Malcolm Fraser, seigneur de Mount-Murray (Malbaie) et colonel des Milices du comté de Northumberland (Charlevoix), résidant ordinairement en son manoir de Mount-Murray, donne la seigneurie de l'Islet-du-Portage à son fils Joseph, arpenteur, résidant à Saint-André. Joseph Fraser avait été baptisé à Beaumont le 17 mars 1765; il avait épousé Ann Smith, fille du seigneur de Sainte-Anne-de-La-Pocatière. Noblesse oblige! Joseph décédera le 21 octobre 1844 à Rivière-du-Loup et sera inhumé en 1881 avec son frère Alexandre dans le cimetière protestant du Domaine.

En 1813, Saint-André, formé des seigneuries Granville (une lieue de front sur trois lieues de profondeur), Islet-du-Portage (une lieue de front sur une lieue de profondeur) et Granville et Lachenaye (deux lieues de front sur trois lieues de profondeur), est couvert de quelques pièces de terres fertiles, la chaîne de montagnes étant située près du fleuve, une

grande partie des terres est très rocheuse. Une petite portion de chacune a été cultivée; cependant, les meilleures fermes, dans chaque concession, se trouvent près de la route principale qui passe tout près du fleuve. Le bois de construction y est aussi abondant. Dans Granville, il y a un moulin à moudre le grain, au Petit-Sault; l'Islet-du-Portage a une église, mais "Granville et Lachenaye ne possèdent rien du tout qui mérite attention sauf des rangées de concessions tracées: Saint-André de Bouchetteville, la seule en bon état, Marie-Louise-Adélaïde, Sainte-Rachel, Saint-Théodore où les terrains sont à peine défrichés. À la jonction de la rivière des Caps et de la rivière Fouquette est bâti un moulin à grain. Les quatre îles des Pèlerins, piles de rochers couverts de broussailles et de quelques arbustes, situées à environ un mille et demi du front de la seigneurie, règnent dans presque toute sa largeur". (Bouchette, arpenteur)

Le seigneur Joseph Fraser donne sa seigneurie à son fils André le 2 juillet 1828. Joseph Fraser décède à l'âge de soixante-dix-neuf ans le 21 octobre 1844 à Rivière-du-Loup. Ses funérailles ont lieu à l'église anglicane.

Le seigneur André Laughlin Fraser

Le 2 juillet 1828, devant le notaire Morin, le seigneur Joseph Fraser et son épouse, dame Anne Smith, donnent à leur fils André Laughlin la seigneurie de l'Islet-du-Portage; il devra leur payer sous forme de rente annuelle et viagère la somme de cent louis courant. Dans le cas où la seigneurie ne donnerait pas annuellement cette somme, les donateurs se contenteront, semble-t-il, des revenus annuels de la seigneurie!

Cinq jours plus tard, selon la coutume du temps, le nouveau seigneur rend l'acte de foi et hommage à sa très excellente Majesté George IV, tête nue sans épée, un genou en terre, il récite d'une haute et intelligible voix la formule d'usage. Il fait serment de servir fidèlement Sa Majesté et de l'avertir, lui et ses successeurs s'il apprend qu'il se passe quelque chose contre son service.

André Laughlin est catholique. Environ un mois après sa naissance, il a été baptisé à Saint-André, le 18 janvier 1800. Marchand à Québec, il épouse Julie-Louise Pouliot. Puis, il vient demeurer à Saint-Patrice de Rivière-du-Loup où il est mort le 10 août 1877 et il est inhumé au cimetière Saint-Patrice.

Le seigneur, André Laughlin Fraser, connaît des difficultés financières. Sa seigneurie mise à l'encan par le shérif de Québec, le 19 janvier 1835, est vendue à un résident de Québec, John Saxton Campbell, riche constructeur de navires

Le seigneur John Saxton Campbell

John Saxton Campbell est né d'un père anglais et d'une mère américaine; il s'est marié en Angleterre où demeure sa femme. Le 19 janvier 1835, ce riche constructeur de navires résidant à Québec, achète la seigneurie, mais il recevra officiellement son titre de seigneur le 7 mai 1837.

Le nouveau seigneur convoite les bénéfices qu'il pourrait tirer du domaine de la Pointe-Sèche pour son commerce du bois, indispensable à l'Angleterre pour la construction de ses vaisseaux. C'est ainsi que les beaux pins de la "pinière" (deuxième rang) après avoir emprunté la route du Petit-Sault sont embarqués sur les vaisseaux en direction de l'Angleterre.

Dès le début du XIXe siècle, le commerce du bois vers l'Angleterre va entraîner de nouveaux débouchés. L'exploitation des immenses forêts de pins attirera des Anglais comme les McDonald à Saint-Pacôme et des Irlandais, les Ennis à Saint-Joseph (partie de Saint-André qui s'en détachera en 1922). Vers le milieu du XIXe siècle, Edward Ennis construira plusieurs moulins hydrauliques dans la région.

Vers 1835, existe déjà un quai à la Pointe-Sèche où accostent les goélettes et vaisseaux. Ce quai sera remplacé par un autre en 1837.

En 1835, Campbell bâtit en bas de la montagne, un moulin de trois étages, en pierres pour moudre le grain et scier le bois. Une immense roue de quatorze mètres de diamètre en fait fonctionner le mécanisme pendant environ vingt ans. En 1813, dans Granville, il y avait déjà un moulin à moudre le grain, au Petit-Sault. Sans doute inutilisé ou désuet, est-il démoli pour laisser place au nouveau? (Bouchette, arpenteur)

Au sommet d'un coteau de la montagne de Missipi, face au fleuve et à la route ouverte en 1758 par Decharnay, sixième seigneur de Kamouraska, le nouveau seigneur fait construire un manoir de quatorze pièces avec cinq foyers, de style anglo-normand, sur les fondations d'une autre maison sans doute celle habitée par la seigneuresse Marianne de Grandville de Soulange en 1725. Il aménage un jardin potager et un verger planté d'arbres fruitiers et d'ornements, d'arbustes et de massifs floraux pour faire sourire le paysage. À l'arrière, il fait ériger les dépendances, la plupart en murs de briques: une étable de luxe à deux étages contenant une douzaine de stalles et surmontée du logement du palefrenier (homme qui panse et soigne les chevaux), une forge, une remise, une maison pour ses serviteurs et leurs familles à l'ouest du chemin montant au manoir. Ce chemin est communément appelé "route du Petit-Sault", à cause du ruisseau qui à l'est de la route, coule en cascades du haut du coteau vers le fleuve. La chute, d'environ trente-cinq mètres de hauteur, ruisselle sur le roc d'une colline rocailleuse. Au printemps et en été, l'eau, assez abondante, ne devient que mince filet à l'automne.

Le 14 août 1837, John Saxton Campbell achète de Joseph Roy dit Desjardins, deux arpents de terre de front du domaine au fleuve. Au nord du chemin royal, d'est en ouest, près du fleuve, le seigneur Campbell construit un grand entrepôt pouvant servir d'atelier, de manufacture ou de boutique de réparation, la maison du gérant, une forge et un chantier maritime de construction de goélettes, l'un des quinze au Québec. Le chantier et ses dépendances couvrent quatre arpents en superficie. Au maximum, une quarantaine d'hommes à la fois y ont travaillé ensemble. Au sud-est, un marché à farine et une usine des gabarits et confection des "agrès" des navires.

En même temps, vis-à-vis de son manoir, à seize arpents au nord du chemin du roi jusqu'au fleuve, il construit sur fondation de pierres, un quai jusque dans la mer, long d'un quart de mille ou sept arpents. Pour recevoir les gros navires d'Angleterre, il construit au large des bas-fonds, un biloque (môle ou jetée) de deux cents pieds ou soixante-dix mètres de long. Les barges et goélettes transportaient, dit-on, les cargaisons, marchandises ou passagers, entre le môle et le quai. On élève aussi un grand hangar servant à l'entreposage des marchandises et surtout des outils et du matériel nécessaires à la construction des goélettes et autres navires à plus fort tonnage.

Fier de son manoir et de ses constructions et entreprises, le seigneur va, en 1838, quérir sa tendre moitié, Mary Vivian, restée chez son père, à Penzance. Malheureusement, à leur retour, de grands espoirs s'évanouissent. Le manque de romantisme de la "belle" fait vite déchanter le seigneur. A la vue du domaine, elle déclare que les étables de son père dans les Cornouailles, petit port sur la côte anglaise de la Manche, semblaient un palais en comparaison de ce manoir. Le site enchanteur ne la retient pas davantage que la vision panoramique de rêve: au loin les Laurentides bleues, plus près le fleuve avec son onde sereine ou violente et ses voiliers...

En 1841, n'en pouvant plus, elle s'en retourna dans son pays, laissant seul son époux avec ses grands rêves. L'année suivante, à son tour, il rembarque pour l'Angleterre. Alexandre Fraser, notaire à Saint-André, agit en qualité d'agent de John Saxton Campbell. La garde du "domaine" est confiée à Thomas Pelletier, fils, gentilhomme, qui a pour logis, la maison naguère réservée à l'agent du seigneur.

Le 9 février 1848, Anne Smith, veuve Joseph Fraser, ex-seigneur de l'Islet-du-Portage, donne procuration à George Hodgson, capitaine de milice pour réclamer de John Saxton la somme de cinquante livres (£50) due depuis le 23 avril 1837 suite à la vente de la seigneurie.

Le recensement de 1851 nous révèle la présence, à Saint-André, d'un moulin à farine marchant par l'eau, manoir et dépendances, quatre maisons

habitées, un quai de mille cinq cents (1500) pieds de long appartenant à John Saxton Campbell et employant trois personnes.

Quelques années après le départ de Campbell, en 1854, Antoine Rousseau dirige dans une section de l'étable, une manufacture d'horloges grand-père dont les roues et le mécanisme étaient de bois. L'horloge de métal étant apparue dans le commerce, l'entreprise fit faillite. Aussi, il travaille à l'érection d'une fonderie et met en ordre et en opération le moulin à farine.

En 1865, le chemin de fer "Le Grand Tronc", passant à deux milles au sud de la Pointe-Sèche, est construit pour relier Rivière-du-Loup à Québec. Aussi, à cette époque, les bateaux à vapeur commencent à relier les grands centres le long du fleuve. À eux deux, ils gagneront la victoire sur le transport par voiliers. Les quelques vingt-cinq à quarante maisons habitées par cent à cent vingt Desjardins et autres familles y compris les serviteurs sont tour à tour désertées. Seule une partie du vieux quai est encore visible à marée basse.

John Saxton Campbell décède le 29 avril 1855 à Cornouailles, Angleterre, à l'âge de soixante-dix ans.

La seigneuresse Mary Vivian et ses héritiers
Un seigneur de quelques heures: James Gibb Ross
Le seigneur John Rankin

Le 25 février 1856, Mary Vivian, devenue seigneuresse, charge le notaire William Darling Campbell (frère ou proche parent de John Saxton) de gérer le domaine... ce qu'il fit fort mal puisqu'en 1878 le domaine est fort délabré. Mary Vivian s'était éteinte l'année précédente le 17 novembre 1877.

Le 28 novembre 1871, le domaine de la seigneurie est évaluée pour fins municipales à la somme de 1000 louis alors que l'année précédente il était évalué à 700 louis bien que la valeur en soit considérablement diminuée. Les revenus de la propriété s'élèvent à 400 louis. William Darling Campbell proteste contre Alfred Canac-Marquis, en sa qualité de secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-André et de la municipalité scolaire de Saint-André. Il ne paie que 9 chelins 10 pences et demi pour la cotisation municipale en 1871 et 1 louis 8 chelins et 4 pences pour les taxes scolaires pour 1872.

Après le décès de Mary Vivian, les héritiers vendent la seigneurie comprenant des propriétés dans les paroisses de Saint-Alexandre, Sainte-Hélène et Saint-André, le 26 décembre 1878, devant le notaire Peter A. Shaw de Québec, à James Gibb Ross, marchand, qui transférera la propriété le même jour devant le même notaire à une nièce de John Saxton Campbell, Louise Sophie Campbell Wurtele, épouse de John Rankin, marchand de

Montréal. Les actes de vente sont lus aux portes des églises de Saint-Alexandre (les 11 et 19 janvier), Sainte-Hélène (les 26 janvier et 2 février) et Saint-André (les 9 et 16 février). Tout le domaine menace ruines: manoir inoccupé depuis trente-six ans, moulin, entrepôt, étables, dépendances. Le nouveau propriétaire, après avoir fait les rénovations qui s'imposent, vient de Montréal passer l'été avec sa famille à "Spring Brook" ou "Petit-Sault".

Le 4 novembre 1880, Louise Sophie Campbell, épouse séparée de biens de John Rankin, vend à Alfred Saint-Pierre, une terre non-concédée de quatre arpents sur vingt-deux, au sixième rang de Sainte-Hélène. Puis, le 30 août 1893, elle vend à Napoléon Joseph Ennis, manufacturier de Sainte-Hélène, un terrain (lot 850) de la seigneurie de l'Islet-du-Portage, contenant une superficie de vingt acres au cinquième rang de Sainte-Hélène.

De 1880 à 1960, les Rankin y séjournent souvent pendant quelques semaines de la saison estivale. De hauts personnages furent leurs hôtes, entre autres, en 1882, Lady Mc Donald, l'épouse de sir John-A. Macdonald, premier ministre de la Confédération canadienne et en 1907, sir Ernest Rutherford, un des pionniers de la recherche du radium et de l'atome.

Les Rankin, Ernest, son frère le docteur Commodore, leur soeur Louise et leur neveu séjournent chaque été à la Pointe-Sèche. Dans les années 1930, Lucienne et sa soeur Carmelle, filles de Georges Tardif du rang Mississipi, sont leurs ménagères. Chaque dimanche, M. Rankin les conduit à la messe à l'église du village de Saint-Germain. De religion protestante, il ne se permet pas d'entrer dans le lieu de culte des catholiques, mais respecte les croyances de ses engagées. Les Rankin se procurent le lait, les oeufs, les volailles et les légumes frais qu'ils prennent plaisir à choisir eux-mêmes dans le jardin d'une voisine, Alice Ouellet, épouse de Wilfrid Bouchard. Une belle amitié règne entre les Rankin et les Bouchard. Les estivants démontrent sans cesse une grande générosité à l'égard de leurs voisins. Chaque année, des cadeaux sont offerts à tous les membres de la famille Bouchard. Les filles reçoivent des poupées et leur mère, des bijoux. Les Rankin profitent des magnifiques journées pour traverser le fleuve en canot et visiter les Iles Pèlerins dont ils sont propriétaires, la région de La Malbaie et de Tadoussac. Ils reviennent le lendemain, heureux de leur escapade qu'ils racontent avec menus détails à leur voisine. Les membres de la famille Bouchard se remémorent encore les souvenirs joyeux vécus en compagnie des Rankin.

La fin du régime seigneurial

Le manoir, résidence d'été des Rankin, est vendu en mai 1969 à Michel Richard, hôtelier de Kamouraska. À l'extérieur, le manoir a encore assez fière allure; à l'intérieur, les pièces, décorées de rares meubles

anciens, sentent le rance. Le moulin et l'entrepôt se sont évanouis dans la nuit des temps, aucune trace d'eux ne subsiste. Au bas du coteau, on aperçoit les ruines presque effacées du grand quai bâti par le seigneur Campbell et sur lequel les voitures circulaient encore vers 1870.

En 1976, le manoir devient la propriété de Jacques Saint-Hilaire, sculpteur de Québec, qui en fait don à son frère Pierre, habile ouvrier, qui semble-t-il veut lui redonner sa beauté d'autrefois.

Seigneurs et seigneurie du fief de Verbois ou Terrebois

Premier seigneur: François Dionis

Le 15 novembre 1673, la seigneurie de Verbois ou Terrebois est concédée par la Compagnie des Indes Occidentales à François Dionis, bourgeois de Paris. Elle mesure trois lieues (neuf milles ou 14,4 kilomètres) de front sur le fleuve Saint-Laurent et trois lieues de profondeur et est sise à l'ouest de la seigneurie de Rivière-du-Loup et à l'est de celle de l'Islet-du-Portage, prolongeant sa course à deux milles en haut de la côte, montant de nos jours, de Notre-Dame-du-Portage vers Saint-André.

Second seigneur: Charles-Aubert de La Chesnaye

Le 5 avril 1689, François Dionis vend sa seigneurie à Charles Aubert de La Chesnaye, marchand bourgeois, commerçant de fourrure, négociant de Québec et propriétaire de la seigneurie de Rivière-du-Loup ou seigneurie de La Chesnaye depuis 1673. Suite à cette acquisition, le fief de Verbois est alors inclus dans la seigneurie de Rivière-du-Loup.

Charles-Aubert de la Chesnaye, est seigneur de Kamouraska en 1680, marchand millionnaire demeurant à Québec et tour à tour propriétaire des seigneuries de Rivière-du-Loup (conçédée en 1673), Le Parc (Cacouna) et Villeray (entre l'Isle-Verte et Cacouna) achetées en 1675, Verbois (trois lieues de front au sud-ouest de Rivière-du-Loup) achetée en 1683. Quel empire pour un seul seigneur! Tout ce domaine n'était pas tant réservé à la culture, mais davantage prédestiné à d'éventuelles spéculations.

La Chesnaye est né à Amiens, en France, en 1633 d'un père, conseiller du Roi et intendant des fortifications de la ville d'Amiens. À son arrivée au Canada, à vingt-deux ans, il n'a aucun bien, mais est doué du génie du commerce. Il travaille comme représentant de la Compagnie de Rouen, une dépendance de la Compagnie des Cent Associés. Cinq ans après son arrivée, il est l'un des citoyens les plus en vue, non seulement de Québec, mais dans toute la Nouvelle-France. Le 23 novembre 1663, il obtient droit de traite avec les Indiens, puis établit un marché entre Rouen et Laroche et Québec, Tadoussac et Gaspé. Propriétaire d'une ferme au coteau Sainte-

Geneviève et à la basse-ville, en 1666, il est marguillier en charge à Notre-Dame de Québec. Charles-Aubert, propriétaire de nombreux navires, goélettes et barques, dispose déjà d'une impressionnante fortune. En 1666, il devient agent général de la compagnie des Indes Occidentales et a la possibilité de faire plusieurs voyages sur le vieux continent. En 1670, il reçoit pour son fils François, la seigneurie des Mille-Vaches, donation de Mme veuve Giffard, sa belle-mère. Il achète la seigneurie La Chesnaye (Chambly). Il possède un moulin à farine et une boulangerie près de la rivière Saint-Charles, et au bas des falaises de Québec, un entrepôt et un hôtel qui devient sa résidence «La Maison Blanche». Avant l'âge de quarante ans, on le cote comme le capitaliste de son temps, le premier millionnaire canadien. Au printemps de 1681, il fournit un bateau pour l'expédition de Radisson et Des Groseilliers à la Baie d'Hudson. Ensuite, il s'occupe à l'organisation de la Compagnie de la Baie d'Hudson dont il devient l'un des principaux actionnaires. Il fonde un poste de commerce à Port-Royal, en Acadie. En 1683, il acquiert une immense concession sur la rivière Madawaska pour ses jumeaux Antoine et Marguerite, âgés de cinq mois. Il possède en outre les seigneuries de Témiscouata, Bic, Saint-Jean-Port-Joli, Sainte-Marguerite et l'Île Percée en Gaspésie. Il participe aux grandes campagnes contre les Iroquois en 1687. En 1689, La Chesnaye envoie une dizaine d'hommes pour activer les travaux de défrichement, ce qui porte la population de la mission de Rivière-du-Loup à quatorze (14). En 1690, il défend Québec assiégé par Phipps, au côté de Frontenac. En mars 1693, le Roi de France, Louis XIV, lui donne ses lettres de noblesse lui permettant de porter le nom de Charles-Aubert de La Chesnaye. En 1694, il fait construire à Kamouraska un manoir qu'il n'habitera sans doute pas et un moulin seigneurial. Il possédait déjà une maison seigneuriale à Rivière-du-Loup où les concessionnaires de ces deux seigneuries devaient venir verser leur rente seigneuriale. Deux ans plus tard, il devient membre du Conseil souverain. Marié à trois reprises avec des Canadiennes, il devint père de dix-huit enfants à qui il fait de nombreux dons avant sa mort. Décédé le 20 septembre 1702 à l'âge de soixante-neuf ans à son hôtel de "La Maison Blanche", ses cendres reposent là où nombre de grands personnages ont été inhumés, dans le cimetière des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec où deux de ses filles étaient religieuses des soeurs Hospitalières. (VRL)

Troisième seigneur: Joseph Blondeau dit Lafranchise

Après le décès de Charles Aubert de La Chesnaye, la succession subit des procès concernant ses titres de propriété. Ordre est donné de suspendre les travaux de défrichement jusqu'à décision des tribunaux. Le 29 octobre 1709, la Prévôté de Québec prononce une sentence de décret qui adjuge les seigneuries de Rivière-du-Loup (dont Verbois, à l'ouest), du

Parc (Cacouna), de Témiscouata et de Madawaska au sieur Blondeau dit Lafranchise, capitaine de milice de Charlesbourg, près de Québec.

Joseph Blondeau dit Lafranchise, fils de François Blondeau, est né le 8 décembre 1658 à Québec. Joseph a cinq soeurs et quatre frères. Entre 1686 et 1701, il unit sa destinée à trois reprises. Chacune de ses deux premières épouses donnent la vie à un seul enfant décédé à la naissance. Sa dernière épouse, Agnès Giguère, veuve de Charles Le Marquis, met au monde cinq enfants. Le seigneur Blondeau rédigea son testament le 30 septembre 1723 et décéda avant le 9 septembre 1724 à Rivière-du-Loup ou Kamouraska.

Le 23 mars 1721, le seigneur Joseph Blondeau dit à l'abbé Collet, curé de Kamouraska, que les six concessionnaires de sa seigneurie n'ont point encore travaillé leurs terres. Le 13 février 1723, devant l'Intendant Bégon, il déclare: « Sur le fief de Verbois, j'ai un autre domaine, sur lequel il y a une grange (25 pieds de long), faite de pieux debout, et environ dix arpents de terre labourable. Dans la censive du dit fief, j'ai pour tenanciers Jean Dionne dit Sanssoucy qui ne fait que commencer à travailler sur sa terre de six sur quarante, située à une lieue du domaine, au-dessus, se trouvent Charles-François Marquis ou Le Marquis, fils de la seigneuresse Agnès Giguère, et Pierre Boucher, encore au-dessus. Leurs terres ont les mêmes dimensions et bornent en front au fleuve Saint-Laurent, à l'endroit appelé Rivière-des-Caps. Ces tenanciers ne font de même que commencer leur terre».

Pierre Boucher résidait là ou demeure actuellement Denis Michaud. Ses fils, Pierre et Michel, succéderont tous deux à leur père, occupant chacun une moitié de la terre paternelle. Leur soeur Marie-Charlotte, épouse de Jacques Deneau (Devos ou Deveau), occupe la terre voisine de celle de son frère Pierre; ils sont les premiers occupants de la terre qui appartiendra à Georges Laforest. En 1754, Anne, fille de Pierre Boucher, fils, épouse Augustin Sirois dit Duplessis, résident de Rivière-des-Caps et qui y deviendra capitaine de milice. Aucun descendant de Pierre Boucher, le pionnier, ne vivra dans les environs de Saint-André et Notre-Dame-du-Portage.

La seigneuresse Agnès Giguère

La seigneuresse Marguerite Blondeau et le seigneur Joseph Parent

Il semble que le second fils, né du troisième mariage, Maurice, continue avec sa mère à gérer les seigneuries jusqu'en 1751. En 1754, Agnès fait donation de ses biens et de tous les droits et prétentions qu'elle a dans la succession du défunt Joseph Blondeau, à sa fille Marguerite et à son gendre Joseph Parent, veuf de Marie-Louise Blondeau. Le 28 avril 1754, la seigneuresse demeure au grand Kamouraska. Infirme, elle ne peut plus

faire valoir son bien. Agnès Giguère sera inhumée à Kamouraska le 27 juillet 1760. (VRL)

Le seigneur Pierre Claverie

Le 28 avril 1754, les héritiers d'Agnès Giguère vendent les seigneuries et fiefs de Rivière-du-Loup et Madawaska à sieur Pierre Claverie, garde des magasins du roi à Québec et associé de François Bigot. Le 21 mai 1754, l'Intendant Bégon ordonne de faire construire un moulin à farine dans le fief Verbois, et ce, dans un délai de deux ans. Ce moulin seigneurial est construit près d'un petit bois sur le haut d'une ferme, sur la rivière Fouquette près de la route conduisant aujourd'hui à Saint-Alexandre. Le moulin sera en exploitation à compter de 1805 par les seigneurs Fraser.

Le seigneur Claverie s'éteint en 1756. Sa veuve, Marie-Anne Dupéré, épouse en secondes noces Jean-Antoine-Nicolas-Dadanne Danseville, sieur de l'Étendard

Le seigneur James Murray Le seigneur Henry Jolin Caldwell de Belmont

Après la Conquête, Marie-Anne Dupéré, veuve Claverie, remariée à Jean-Antoine-Nicolas-Dadanne Danseville, sieur de l'Étendard, revend, en 1763, la seigneurie en son nom et au nom de sa fille mineure, Marie, au général James Murray, gouverneur de Québec. Cinquante personnes habitent alors la seigneurie.

Le nouveau seigneur n'a guère le temps d'exploiter le domaine. Il est rappelé à Londres dès 1766. Toutefois, deux membres de la famille Murray la possèdent pendant dix-huit ans. En mai 1781, les héritiers Murray louent la seigneurie pendant vingt-et-un ans à Henry Caldwell, membre du Conseil de Sa Majesté, qui en deviendra propriétaire pendant quarante-deux jours à l'été 1802, le 21 juin.

Le seigneur: Alexandre Fraser,
premier de la dynastie des Fraser

Le 2 août 1802, devant Félix Têtu, notaire de Québec, Alexandre Fraser devient le seigneur de Verbois et se fixe définitivement à Rivière-du-Loup vers 1806. Depuis le 22 janvier 1777, la seigneurie voisine, celle de l'Islet-du-Portage (qui deviendra Saint-André) appartient à son père Malcolm Fraser, grand ami d'Henry Caldwell.

Alexandre Fraser est né à Beaumont en 1763 et baptisé dans l'Église catholique le 22 septembre 1765 hors la connaissance et sans le consentement de son père, presbytérien écossais convaincu. Alexandre a deux soeurs, trois frères, une demi-soeur et deux demi-frères.

En 1787, Alexandre Fraser prend la route de l'Ouest canadien pour y faire la traite des fourrures comme commis de la Compagnie du Nord-Ouest. En 1799, il devient l'un des «bourgeois» de cette Compagnie. Des démêlés avec les Indiens causent son rapt et la décision de le faire brûler sur un bûcher. La fille du Chef de la Tribu lui sauve la vie en lui lançant sa couverture sur la tête, proclamant ainsi qu'elle le prenait comme époux, suivant la coutume indienne. Angélique Meadow (Ange de la Prairie) lui donne cinq enfants. En 1801 et 1806, il fait venir Angélique, alors âgée de quarante-huit ans et ses enfants de l'Ouest et les fait baptiser à l'église presbytérienne Saint Andrew, à Québec. Leur fille, Angélique Fraser épouse Martin-Ignace Beaulieu le 7 avril 1806 à Saint-André. Angélique Meadow vivra chez sa fille et son gendre un certain temps au moment où le seigneur prend pour épouse (?) Pauline ou Apoline Michaud. Angélique Meadow épousera finalement Pierre Létang.

C'est grâce à la fortune amassée dans l'Ouest et à l'intercession de son père qu'Alexandre fait l'acquisition des seigneuries de Rivière-du-Loup, Témiscouata et Madawaska. Alexandre avait demandé à son père de lui trouver une seigneurie qu'il pourrait acheter à bon compte dans la province de Québec. Pour la somme de quinze mille louis (environ \$60 000), il acquiert les trois seigneuries. Dès 1806, une progression réelle et continue commence alors dans tous les domaines.

Au sud-ouest du Vieux Manoir «La Grande Maison Bleue», résidence du seigneur, Alexandre fait bâtir une maison pour loger Angélique Meadow et une domestique. Bien que protestant, il contribue à la construction de la deuxième chapelle de Saint-Patrice en 1812.

En 1813, à la jonction de la rivière des Caps et de la rivière Fouquette est bâti un moulin à grain. (Bouchette, arpenteur)

En 1815, il déménage dans une maison de pierre construite avant 1775 et déjà habitée par Henry Caldwell, à La Pointe de Rivière-du-Loup, car il vient d'épouser (?) Pauline ou Apoline Michaud, fille de Paschal et Marie-Madeleine Dessein dite Saint-Pierre, de Kamouraska, née le 9 février 1799. Cinq ans plus tôt (1810), les parents Michaud, de pauvres cultivateurs avaient confié leur fille au seigneur Fraser pour l'entretenir, l'éduquer, l'instruire, mais il en fit son épouse qui lui donnera trois filles et cinq garçons. Ses enfants, tous baptisés catholiques, le sont en l'absence de leur père.

En 1823, la famille s'installe au lac Témiscouata, à l'endroit nommé aujourd'hui Cabano. Ainsi, Fraser peut mettre en valeur ces terres où s'élèvera bientôt le fort Ingall. Cinq enfants naissent à cet endroit. En 1832,

il revient habiter à Rivière-du-Loup, la maison construite par Donohue qui deviendra le Manoir Fraser, 32 rue Fraser, où il décédera le 14 juin 1837 à l'âge de soixante-quatorze ans. Il est inhumé dans un cimetière qu'il a aménagé au 23 rue Saint-Georges. Le 10 juillet 1881, ses restes sont transportés au cimetière anglican. Le 4 octobre 1842, sa veuve, Pauline ou Apoline épouse le Major Alexis Morin, veuf de Marie-Madeleine Ouellet, capitaine de milice qui deviendra lieutenant-colonel de Saint-Georges de Cacouna. Ce dernier décède le 5 mars 1868 et est inhumé au cimetière de Saint-Patrice. Pauline s'éteint le 4 février 1880 et est déposée sous l'église de Saint-Patrice. Avant son décès, elle habitait au Manoir Fraser chez son fils William.

Le 22 août 1835, Alexandre Fraser avait vendu ses seigneuries de Témiscouata et de Madawaska à Stephen Cummings pour 60 000\$. Le solde du prix de cette vente causera de nombreux procès entre les membres des enfants Fraser et Jones (premier maire en 1850 du Village de Fraserville, nom donné autrefois à Rivière-du-Loup). Ces derniers sont les enfants de Marguerite Fraser fille d'Alexandre et d'Angélique Meadow et veuve de Joseph Amyot.

Les seigneurs, William, Malcolm et Edouard Fraser

À la mort d'Alexandre Fraser, en 1837, ses fils, William, Malcolm et Edouard héritent de la seigneurie. Malcolm décède le 4 février 1842 et Edouard, en 1874.

Le recensement de 1851 nous révèle qu'à Saint-André, dans le fief de Verbois, il y a un moulin à farine marchant par l'eau, trois "moulanges" et deux "buteaux" appartenant aux héritiers Fraser et employant quatre personnes.

Le dernier seigneur: William Fraser

À la suite du décès de ses deux frères, William Fraser devient, en 1874, alors seul seigneur à Rivière-du-Loup et habite au Manoir.

William naît en 1830 au lac Témiscouata. En 1857, il épouse une descendante du premier seigneur de Rivière-du-Loup, Anaïs Wilhelmine De Gaspé, fille de Philippe Aubert de Gaspé, qui lui donnera dix enfants.

En 1856, Edouard et William ont donné le terrain pour la construction de l'église Saint-Patrice, du presbytère et des dépendances, du parc Blais et du collège (qui deviendra l'école Roy). En 1883, William donne le terrain pour la construction du Palais de Justice. Il donne aussi le terrain pour la construction de l'église et du presbytère de Saint-Ludger et l'emplacement de toutes les rues de Rivière-du-Loup, sauf celles de Saint-François-Xavier. Le terrain pour la construction de l'église Saint-François-Xavier est donné

par la succession d'André L. Fraser. En 1888, le manoir est démoli et rebâti au même endroit. À deux reprises, William Fraser est maire de Fraserville (nom donné à Rivière-du-Loup à l'époque). Le 21 juin 1908, il s'éteint alors qu'il fait sa promenade habituelle, après souper, rue Fraser, où il surveille l'érection du reposoir pour la procession de la Fête-Dieu. Son épouse décède le 17 mai 1923 et est inhumée sous le banc seigneurial de l'église Saint-Patrice, à côté de son mari.

La petite-fille de William et de Wilhelmine de Gaspé, Thérèse Fraser, épouse de Louis-Philippe Lizotte, hérite du Manoir au décès de sa tante Alice, madame Hector Prévost, en 1962.

Seigneurie Granville-Lachenaye

Même si l'histoire de la seigneurie Granville-Lachenaye sera très tôt confondue avec celle des seigneuries qui l'entourent (L'Islet-du-Portage et Rivière-du-Loup), il est important de citer à nouveau ces quelques détails qui la concernent.

Le 2 juin 1696, Louis de Buade, comte de Frontenac, gouverneur, et Jean Hocquart, intendant, concèdent la seigneurie Granville-Lachenaye en deux parties égales, à Pierre de Bécard, sieur de Grandville, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, et à Charles Aubert, sieur de Lachesnaye: deux lieues de terre de front sur trois de profondeur en lieux non concédés, joignant d'un côté la terre du sieur de Granville nommée l'Islet du Portage, et de l'autre la seigneurie de Terrebois, appartenant au sieur de Lachesnaye. La seigneurie de Terrebois est alors incorporée aux deux seigneuries voisines, celles de l'Islet du Portage et de Rivière-du-Loup et perd son identité. Cette dernière acquerra éventuellement la moitié de Verbois. Le seigneur de Rivière-du-Loup acquiert une demi-lieue de Verbois incluse dans la seigneurie de l'Islet du Portage.

En 1813, Granville et Lachenaye ne possèdent rien du tout qui mérite attention sauf des rangées de concessions tracées: Saint-André de Bouchetteville, la seule en bon état, Marie-Louise-Adélaïde, Sainte-Rachel, Saint-Théodore où les terrains sont à peine défrichés. À la jonction de la rivière des Caps et de la rivière Fouquette est bâti un moulin à grain. (Bouchette, arpenteur)

La seigneurie de Granville-Lachenaye semble très tôt, avoir été partagée entre les seigneurie de l'Islet-du-Portage et Verbois ou Terrebois (rivière-du-Loup). C'est pourquoi, cette seigneurie n'a point eu ses propres seigneurs.

Seigneurie de Granville

Même si l'histoire de la seigneurie Granville sera très tôt confondue avec celle des seigneuries qui l'entourent (L'Islet-du-Portage et Kamouraska), il est important de citer à nouveau ces quelques détails qui la concernent.

Le 5 octobre 1707, le marquis de Vaudreuil concède à Marianne de Grandville, veuve de Soulange, le fief de Granville, sis entre les seigneuries de l'Islet-du-Portage au nord-est et Kamouraska au sud-ouest: une lieue ou environ de terre non concédée sur le fleuve Saint-Laurent, à commencer joignant le Sieur de Forillon (troisième seigneur de Kamouraska et fils de Charles-Aubert de la Chesnaye, second seigneur de Kamouraska) dont la seigneurie commence à deux lieues au-dessus de la rivière Kamouraska et finit une lieue au-dessous et en descendant au nord-est, joignant son ancienne concession avec les isles (îles), islets (îlettes), bancs et battures qui s'y trouveront vis-à-vis, laquelle sera incorporée et jointe avec la dite ancienne concession, pour des deux n'en faire qu'une, avec droits de chasse, de pêche et traite avec les Sauvages... Cette concession de trois lieues de profondeur et bornée au sud par le "township"(canton) Bungay est confirmée le 20 mai 1708.

Le 13 octobre 1713, devant le notaire Rivet de Québec, Marianne Bécard de Grandville vend au seigneur de Kamouraska, Henry Hiché, quarante arpents de terre pour la somme de mille livres (£ 1000), fixant les limites ouest de sa seigneurie à la Pointe-Sèche, à l'ouest de la branche nord de la montagne de Mississipi. Le fief de Granville est alors divisé entre les seigneuries de Kamouraska et celle de l'Islet-du-Portage.

En 1813, dans Granville, il y a un moulin à moudre le grain, au Petit-Sault. (Bouchette, arpenteur)

Depuis 1893, la partie ouest du fief de Granville fait partie de Saint-Germain et la partie est de Saint-André.

Moulins de la seigneurie de Verbois (partie ouest de la seigneurie de Rivière-du-Loup)

L'après-midi du 16 avril 1753, dans la maison de Michel Boucher, Joseph Michaud, Joseph et Alexandre Le Marquis, Pierre et Michel Boucher, à la Rivière-des-Caps (extrémité nord-est de Saint-André) sont présents Pierre Michaud, fils, André Ouellet, Étienne-Emmanuel Ouellet, Michel Dumont, Jean-Baptiste Michaud, Nicolas Côté, Jacques Devost, Simon Dumont, tous habitants de Rivière-des-Caps, de Rivière-à-Fouquette et de l'Islet-du-Portage permettent à Jean Bonenfant, marchand de Rivière-Ouelle de bâtir un moulin à scie dans le fief de Verbois au haut de la rivière Fouquette, de prendre du bois de toutes espèces sur leurs terres

sauf les bois d'érable et d'utiliser un arpent de terrain tout autour du moulin. En retour, Jean Bonenfant promet de faire scier par son moulin à demi-profit tous les bois que ces habitants enverront au moulin. De plus, il promet de donner à la femme du propriétaire du terrain, Pierre Boucher, un mantelet de satin, un jupon de "calamande" fleurie, une paire de bas à trois laines, une paire de souliers de castor. Le chemin allant du fleuve au moulin et du moulin à la pinière le long de la rivière Fouquette se fera à moitié frais. Tous les habitants devront clore le chemin qui monte au moulin. Bonenfant promet encore de donner à l'épouse de Pierre Boucher, un mantelet et un jupon de coton fleuri puisque c'est sur sa terre que passe ce chemin. Alexis Nadeau et Étienne-Manuel Ouellet, habitants de Kamouraska (?) sont présents à la conclusion de cette entente. Le notaire Joseph Dionne invite Jacques Devost, Jean Bonenfant, Joseph Marquis, Pierre Michaud et Alexis Nadeau à signer le contrat.

Le 21 mai 1754, l'Intendant Bégon ordonne au nouveau seigneur Pierre Claverie de faire construire un moulin à farine dans le fief Verbois, et ce, dans un délai de deux ans. Le délai alloué pour la construction de ce moulin, est prolongé jusqu'au 1 mars 1756. Ce moulin seigneurial est construit près d'un petit bois sur le haut d'une ferme, sur la rivière Fouquette près de la route conduisant aujourd'hui à Saint-Alexandre. Du côté est de cette route, une chute nommée "Sault du seigneur" descend en cascade. Le moulin sera en exploitation à compter de 1805 par les seigneurs Fraser. Le premier meunier se nomme Dugal, le second, Trudel et le troisième, Jean Lévêque, beau-frère de Pierre Laforêt.

Le 15 avril 1783, le notaire Colin est à Kamouraska dans la maison de McLoughlin. Il rédige la convention faite entre Jean Loughlin au nom de Malcolm Fraser, seigneur de Rivière-du-Loup et Alexis Nadeau de Kamouraska. Ce dernier promet de bâtir un moulin à la Rivière-des-Caps, seigneurie de Rivière-du-Loup où est bâti l'ancien depuis trente ans déjà et d'y pratiquer des ouvertures de mêmes longueur, largeur et hauteur que l'ancien, d'ici à la fin de juillet prochain. McLoughlin donnera en paiement vingt-quatre minots de blé, cent soixante livres de bon lard gras, vingt livres de beurre et onze cent soixante francs. L'entente se signe en présence d'Alexandre McLinnan et de Jean Chassé.

En 1813, l'arpenteur Bouchette révèle que dans Granville et Lachenaye (partie est de Saint-André), à la jonction de la rivière des Caps et de la rivière Fouquette est bâti un moulin à grain.

À la Rivière-des-Caps, le moulin à farine est reconstruit en 1816 par Bénoni Nadeau, maître meunier, cultivateur de Rivière-des-Caps, à la demande d'Alexandre Fraser, seigneur de Rivière-du-Loup. Le 25 avril 1821, Bénoni Nadeau loue le moulin à scie de la Rivière-des-Caps à Jean-Baptiste Paradis, cultivateur de Saint-André. Le 24 septembre 1824, Thomas-Pierre-Joseph Taschereau fixe et règle comme chemin de

communication, une partie de route du moulin banal de Rivière-des-Caps depuis le chemin de front du premier rang à aller vis-à-vis le moulin ou environ.

Le 3 décembre 1823, Jean-Baptiste Taché, écuyer, procureur d'Alexandre Fraser de Rivière-du-Loup loue pour neuf ans à Joseph Corriveau, maître meunier de Rivière-des-Caps, le moulin à farine et le moulin à scie devant maître Thomas Casault, puis le 21 février 1827, Charles Gray Stewart loue pour trois ans ce moulin à Louis-Benoît Perron, aubergiste à la Rivière-des-Caps. Le 31 mars, en la maison de ce dernier, Jean-Baptiste Taché propose le marché de reconstruire le moulin à farine de la Rivière-des-Caps à la même place que l'ancien, cinquante-deux sur trente-deux, à Joseph Miville-Deschênes, charpentier et menuisier de Rivière-du-Loup. Le 7 juillet 1827, Thomas Casault parle du moulin à farine qui a dernièrement brûlé à la Rivière-des-Caps et qui doit être à nouveau érigé par Joseph Corriveau, meunier.

L'après-midi du 4 juin 1834, Alexandre Fraser, seigneur de Rivière-du-Loup depuis 1802, (fils de Malcolm Fraser, seigneur de Mount Murray et seigneur de l'Islet-du-Portage du 22 janvier 1777 au 24 septembre 1810, frère de Joseph, arpenteur et seigneur de l'Islet-du-Portage du 24 septembre 1810 au 2 juillet 1828, et oncle d'André-Lauchlin, marchand à Québec et seigneur de l'Islet-du-Portage du 2 juillet 1828 au 19 janvier 1835) résidant au Lac Témiscouata fait rédiger par maître Jean-Baptiste Taché une entente entre lui et Joseph Corriveau, maître meunier, résidant à Rivière-des-Caps. Ce dernier devra faire placer une deuxième paire de "moulanges" au moulin à farine, l'entretenir et le réparer. Par la même occasion, le seigneur Fraser lui loue pour dix ans le moulin à farine et le moulin à scie situé le plus près. Les quatre premières années, Joseph Corriveau paiera cent vingt-et-une livres (£121) par an et cent soixante et une livres six chelins et huit pence par an, les six dernières années.

En 1861, Antoine Trudel travaille au moulin à farine des seigneurs Fraser. Dix ans plus tard, Joseph Lavoie s'y dévoue pendant sept mois par année. Il moud deux mille minots de blé, seigle, orge, avoine, pois et sarrasin. En 1881, Jean Carlos et Jean Lévesque y travaillent tout en enseignant les rudiments du métier à Pierre Deschênes.

En novembre 1917, les conseillers de Saint-André réclament de la paroisse Saint-Alexandre, le "moulin Michaud", connu anciennement sous le nom de "moulin Fortin", propriété de Réjean Fortin, ainsi qu'une partie de terrain avoisinant ce moulin. D'après le cadastre officiel de Kamouraska, ce terrain fait partie de la municipalité de Saint-André. Trois générations de Michaud sont tour à tour propriétaires du moulin à farine: William Michaud qui a bâti une roue à turbine avant de le céder à son fils François. Afin d'aider au fonctionnement, François Michaud y installe un moteur diesel puis, cède son moulin à son fils Réginald. Ce dernier se sert du moulin

quand le niveau d'eau est suffisant puis, de 1960 à 1968, crée une meunerie mobile. M. Fraser qui achète cette entreprise, revend la meunerie à la Coopérative de Saint-Jean-Port-Joli et le moulin à Laval Dumais. La charpente n'est plus que ruines en 1991.

Moulins de la seigneurie de L'Islet-du-Portage

En 1781, Marie-Anne Dumont, veuve François Ouellet, vendra par adjudication (aux enchères) à Bastien Chassé de l'Islet-du-Portage un moulin à scie situé sur le ruisseau appelé "la Ferme". Ce moulin avait été érigé vers 1754 ou peu après. La vente comprend les ferrures et matériaux de l'ancien moulin bâti sur le ruisseau, le terrain pour mettre les planches et le bois d'équarrissage et une sortie pour se rendre au chemin du roi et monter à la route Mississipi. Le chemin de quinze pieds de large sera fait et entretenu par l'acquéreur, les barrières et clôtures le seront par la vendeuse. Joseph Michaud adjuge cette propriété en présence de Jean-Baptiste Cureux, bourgeois, en sa qualité d'écrivain (?). Ce contrat nous révèle donc la présence d'un moulin à scie situé au Mississipi.

Sur la grève à l'Islet-du-Portage, un moulin à farine à vent a été bâti par le sieur Roi des Jardins, moulin banal servant aux habitants de cette seigneurie. Le 23 juillet 1790, le grand-voyer du district de Québec Jean Renaud fait la visite des chemins avec un nommé Roi des Jardins, capitaine de milice du nord-est de Kamouraska, Paschal Duplessy et André Souci et fixe le chemin pour aller à ce moulin.

En 1813, dans Granville (partie ouest de Saint-André), il y a un moulin à moudre le grain, au Petit-Sault. (Bouchette, arpenteur)

Le 1er février 1814, Joseph Fraser, seigneur de l'Islet-du-Portage, résidant à Saint-Louis, conclut un marché avec Joseph Nadeau, maître-forgeron, résidant à Saint-Louis, qui construira un moulin à farine à Saint-André, à l'endroit nommé Petit-Sault, une bâtisse de quarante sur trente-trois, à deux étages, le premier, en pièces de sept à huit pieds de hauteur et trois pieds d'épaisseur, le deuxième, en bois de cèdre, sur pièces à dix pieds de hauteur, une cheminée double dépassant de quatre pieds sur le toit, deux "moulanges" de quatre pieds de diamètre. Joseph Fraser abandonne à Joseph Nadeau le vieux moulin érigé à cet endroit pendant cinq ans à compter du 15 novembre prochain. Joseph Nadeau pourra rester au moulin pendant douze ans, il a droit de chasser, de pêcher, de laisser passer tous les animaux sur la terre de Joseph Fraser et de prendre le bois de chauffage dans le domaine du seigneur. Maître Thomas Casault a conservé ce contrat dans ses minutes.

À l'Islet-du-Portage, en 1821, le seigneur Joseph Fraser fait construire par Étienne Pelletier, un moulin à scie à Saint-André.

En 1835, le seigneur John Saxton Campbell bâtit en bas de la montagne, un moulin de trois étages, en pierres pour moudre le grain et scier le bois. Une immense roue de quatorze mètres de diamètre en fait fonctionner le mécanisme pendant environ vingt ans. Quelques années après le départ de Campbell, en 1854, Antoine Rousseau met en ordre et en opération le moulin à farine. En 1878, lorsque les héritiers du seigneur Campbell vendent la seigneurie, le 26 décembre, devant le notaire Peter A. Shaw de Québec, à James Gibb Ross qui transférera la propriété le même jour devant le même notaire à un neveu par alliance de John Saxton, John Rankin, tout le domaine menaçait ruines: manoir inoccupé depuis trente-six ans, moulin, entrepôt, étables, dépendances. Le nouveau propriétaire fait les rénovations qui s'imposent. Puis, le moulin s'est évanoui dans la nuit des temps, aucune trace ne subsiste.

Les moulins à Saint-André

Joseph Bouchette, arpenteur-général du Bas-Canada et lieutenant-colonel de la milice canadienne publie en 1832, les statistiques suivantes pour la paroisse de Saint-André: deux moulins à grains, sept moulins à scie. Ces données avaient sans doute été colligées vers 1828.

En 1831, vit à Saint-André, un meunier, Joseph Corriveau. On compte deux moulins à farine et onze moulins à scie.

Le recensement de 1851 nous révèle qu'à Saint-André, il y a un cardeur, Joseph Boucher, deux meuniers, François Ouellet et Alexis Desgagné. On compte un moulin à farine marchant par l'eau, trois "moulanges" et deux "buteaux" appartenant aux héritiers Fraser et employant quatre personnes. Un moulin à farine marchant par l'eau, manoir et dépendances, quatre maisons habitées, un quai de 1500 pieds de long appartenant à John Saxton Campbell et employant trois personnes. Deux moulins à scie appartenant à Louis Pinet et employant huit personnes. Un moulin à carder appartenant à Joseph Brochu et employant trois personnes.

En 1861, Joseph-René Beaulieu procède au recensement de la population de Saint-André. On compte un moulin à farine mu par l'eau appartenant à Antoine Trudel et un moulin à scie mu par le vent, propriété de Joseph Rousseau, père. La population de Saint-André compte un meunier: Antoine Trudel.

En 1871, on compte deux moulins à scie et un moulin à farine. Parmi les mille sept cent trente-huit (1738) habitants, nous retrouvons un meunier, Joseph Lavoie.

Du 4 avril au 6 juin 1881, Michel Canac-Marquis, notaire, procède au recensement. Il inscrit un meunier, Jean Lévesque.

Une meunerie mobile existe depuis quelques années à Saint-André. Il s'agit de la Meunerie Mobile Deschênes et Landry Inc., sise au 30, Route de la Station.

Premières routes

Le fleuve Saint-Laurent

Le Saint-Laurent, notre majestueux fleuve, seule voie de communication d'une seigneurie à l'autre, est la première route d'importance en Nouvelle-France. Les Amérindiens le nommaient "le chemin qui marche". Nos braves ancêtres, quittant Québec, la Côte de Beaupré ou l'Île d'Orléans, arrivent par bateau pour s'installer dans notre région, d'abord à Sainte-Anne de la Grande-Anse et à Rivière-Ouelle. À l'époque, on dit que la Grande-Anse est une région éloignée d'à peine deux jours de barque de Québec, soit vingt-quatre lieues.

Chemin du Roi ou chemin royal entre Kamouraska et Rivière-des-Caps

Le premier seigneur de Kamouraska, Olivier Morel avait ouvert en 1694 le chemin du Roi de Kamouraska jusqu'à Saint-Germain. Selon la coutume de l'époque, la route mesurait vingt-quatre pieds de largeur.

Les 23, 24 et 25 juin 1746, le chemin royal réalisé par Olivier Morel est tracé à peu de distance du fleuve jusqu'à la Rivière-des-Caps (extrémité nord-est de la paroisse de Saint-André) par le cinquième seigneur, Louis Morel, fils d'Olivier. Cette route d'environ quatre lieues permettra de se rendre à l'église de Kamouraska, au village et au moulin. Sont présents à la rédaction du procès-verbal Pierre Michaud, capitaine de milice, Pierre Desjardins, insigne, Michel et Pierre Boucher, Simon Dumont, Charles-François Le Marquis, Jacques Devos, habitants de la Rivière-des-Caps, Joseph Lebel, Jacques, Pierre et Joseph Michaud, Zacharie Ayot et Jean Paradis, habitants de l'Islet-du-Portage (Saint-André), Jean Desjardins, Jean-Baptiste Martin, Augustin Hallé, habitants du "bout d'en bas de Kamouraska".

Confection et entretien des routes de terre

Les officiers de milice ont la tâche d'organiser les corvées pour faire construire les chemins par les hommes. Chacun doit rendre son chemin praticable en abattant les arbres, essouchant, enlevant les "fardoques", ôtant les pierres et les cailloux, remplissant les trous et vallons, abattant les buttes, pavant les roulières ou faisant des levées et construire de bons